

**UN CABINET
à votre écoute**

**UNE ÉQUIPE
D'EXPERTS-COMPTABLES
partenaire de votre réussite**

**DÉCOUVREZ
NOTRE MISSION**



Prévention du risque URSSAF

L'arrivée d'un contrôleur URSSAF dans l'entreprise est toujours source d'inquiétude. Le montant du redressement est souvent considéré par la direction de l'entreprise comme un critère de mesure de l'efficacité du service paie : c'est dire l'enjeu qui se cache derrière un tel contrôle.

Représenté par Mme Bougette Corinne, notre responsable sociale, diplômée du DESS de droit et pratiques des relations de travail de l'université de Montpellier I et de la maîtrise de droit social de l'université Lyon II, notre cabinet s'engage à :

Réaliser un audit des principaux facteurs de risques de redressement et une recherche des possibilités de crédit (contrôle des exonérations, des effectifs, des contrats collectifs...)

Réaliser un compte rendu vous permettant d'appréhender vos facteurs de risques

Effectuer l'examen de vos relations avec les tiers (sous traitants, stagiaires, auto-entrepreneurs...)

Faire un croisement des informations Comptabilité – Paye face aux techniques de contrôle URSSAF